



Revue de presse Compétences

Novembre 2007

 **ÉNÉRICE**

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III

1- Un an de CDD seniors « fêté » très discrètement – ANACT – Octobre 2007

→ Un peu plus d'un an après son lancement, en juin 2006, le CDD Senior n'a pas séduit. Seulement 14 CDD seniors ont été signés, souligne Séverin Prené, secrétaire confédéral CFDT. Le Ministre du travail, Xavier Bertrand, indique quant à lui qu'une vingtaine de contrats ont été signés. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif destiné aux personnes âgées de 57 ans et plus, inscrites depuis plus de trois mois comme demandeurs d'emploi ou bénéficiant d'une convention de reclassement personnalisé et pouvant être conclu pour une période de 18 mois renouvelable une fois. Il vise à faire croître la proportion de seniors en emploi tout en leur permettant d'acquérir des droits supplémentaires en vue de la liquidation de leur retraite à taux plein. Manque de communication, absence d'exonération, dispense de recherche d'emploi... il semble qu'un certain nombre de paramètres aient desservi le CDD senior.

2- Des entreprises mûres pour la négociation – Entreprise et Carrières – Octobre 2007

→ Une enquête menée par l'Aract Ile de France, présentée le 23 octobre dernier lors d'un colloque, dévoile que les représentants du personnel (905 élus de CE ou DP dont 70 % appartiennent à des entreprises entre 50 et 200 salariés) donnent à la gestion des âges une place plus importante que dans le passé. Désormais, ils rejoignent les préoccupations des chefs d'entreprises qui sont de donner une priorité aux difficultés de recrutement, à la progression des carrières ainsi qu'à la formation.

3- Les seniors en redemandant - Matin Plus – Octobre 2007

→ Selon le rapport Charpin sur les retraites, de plus en plus de seniors souhaitent continuer à exercer une activité professionnelle. Que se soit pour compléter leur retraite ou bien parce qu'ils désirent conserver une activité professionnelle, ils seraient 300 000 (3 % de l'ensemble des retraités) à vouloir continuer de travailler. Ces actifs retraités sont plus généralement des hommes, âgés de moins de 60 ans qui viennent de tous horizons, principalement du tertiaire. Forts de leur expérience, capables de transmettre leurs compétences, ils sont alors un atout pour l'entreprise.

4- Pourquoi les seniors n'ont pas de travail – Entreprise et Carrières – Octobre 2007

→ Actuellement, le taux d'emploi des seniors continue de plafonner sous 38 % en France. C'est l'un des plus mauvais scores européens. A l'origine de ce résultat, de nombreux dispositifs, au départ élaborés pour protéger les salariés âgés, accompagner les fins de carrière... mais, qui ont finalement contribué à freiner l'emploi des seniors. Prérétraites, mises à la retraite d'office, contribution Delalande, dispenses de recherche d'emploi, licenciement pour motif personnel, sont autant de dispositifs qui ont contribué à l'exclusion des seniors du marché du travail.

Face à ce constat, le gouvernement met en oeuvre un certain nombre de mesures dans le but de relever le taux d'emploi des seniors. Il vient, entre autre, de doubler la taxation sur les prérétraites maison (50 % depuis le 10 octobre 2007) et renchérit le coût des mises à la retraite avant 65 ans. Ces mesures ne sont que le début d'une longue liste afin de venir à bout de trente années de culture de départ anticipé.

5- Document d'orientation relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite – Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, 10 octobre 2007**Une réforme des régimes spéciaux peu négociable – Entreprise et Carrières, octobre 2007**

→ Le 10 octobre dernier, le Ministre du travail, Xavier Bertrand, a remis aux syndicats, un document d'orientation sur la réforme des régimes spéciaux. L'objectif de cette réforme est « d'harmoniser, pour le présent et pour l'avenir, les principaux paramètres de ces régimes avec ceux [...] de la fonction publique ». Suite à une première phase de concertation, ce document présente les principes communs d'harmonisation « non négociables » ainsi qu'un certain nombre de thèmes qui feront l'objet de négociations, au sein des branches et des entreprises concernées, entre les directions et les organisations syndicales.



ÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III